

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 23 janvier 2015

CTL du 22 janvier 2015

COMPTE RENDU

Les représentants de **FO DGFIP**, ainsi que les autres organisations syndicales avaient boycotté la première convocation du CTL. Nous avons décidé de nous rendre à cette seconde convocation avant tout pour dénoncer le profond malaise qui s'accroît dans les services et qui ne pourra que se développer avec ces nouvelles suppressions d'emplois.

Nous avons en préambule, fait la déclaration liminaire suivante :

"Les représentants **FO-DGFIP** sont réunis ce jour pour un Comité technique local dédié aux suppressions d'emploi prévues pour la DDFiP de l'Ariège dans la loi de Finances pour 2015.

Nous avons boycotté la première convocation

Cependant, Les représentants **FO-DGFIP** n'ont pas sollicité les suffrages de leurs collègues pour, dès la première réunion, pratiquer la politique de "la chaise vide". Ils savent, en effet, que ce type d'action arrange la Direction Générale, comme les directions locales en leur évitant d'avoir à répondre à des questions trop précises sur la politique désastreuse qu'ils infligent à la DGFIP et surtout à leurs agents. Ils tiennent donc à exprimer le total désaccord du syndicat **FO-DGFIP** quant aux suppressions d'emplois par leur vote.

Désormais, aucune justification n'est admise par les agents à une quelconque suppression d'emploi. Les représentants **FO-DGFIP** et les agents le savent : c'est la direction des finances publiques que l'on veut détruire.

Les suppressions d'emplois ne sont plus identifiables et relèvent pour la direction générale de la politique du "doigt mouillé". La direction générale tente de s'en dédouaner en confiant aux directions locales la lourde tâche de tenter d'extraire des emplois où cela pourrait faire le moins mal. Malheureusement, vidée de sa substance depuis des années de ponctions, la DDFiP de l'Ariège est à bout de souffle.

./..

En asséchant méthodiquement les services, la direction justifie ou justifiera des regroupements, des départementalisations, orientations directement tirées de la Démarche Stratégique à la Direction Générale des Finances Publiques, qui enlèvent tout sens à l'exercice des missions et font perdre leurs repères aux agents.

En réduisant les horaires d'ouverture au public, elle met en place la fermeture prochaine des plus petites unités au détriment du service public de proximité que l'administration doit aux usagers.

Pour en revenir au débat d'aujourd'hui, les représentants **FO-DGFIP** n'acceptent pas cette saignée et voterons bien entendu contre" .

En réponse,le Directeur a concédé qu'un outil permettant de mesurer réellement les tâches serait nécessaire puis il a procédé à l'historique des méthodes qui ont conduit à la situation actuelle . Nous avons rappelé que l'ensemble de ces outils (ORE en son temps et autres...) ont toujours été dénoncés par **FO**, leur seule utilité étant de justifier tant bien que mal les suppressions d'emplois.

Les représentants de **FO DGFIP** ont également contesté les fameux gains de productivité, notamment sur l'aspect dématérialisation dans le Secteur public local, dans la mesure ou, pour l'instant, on constate surtout des dysfonctionnements et des sollicitations multiples pour résoudre les problèmes engendrés.

Après avoir tenté de justifier « la répartition de la pénurie », comme il l'a reconnu lui-même, le Directeur a soumis au vote les suppressions suivantes :

	Grade	Affectation
Suppressions	-1 AFIPA	Direction
	-1 A	EDR
	- 1 B	Direction Agent commissionné
	- 3 C	<ul style="list-style-type: none">• Direction Produits divers• CDIF de Foix• Trésorerie de Lavelanet

Nous avons voté contre ces suppressions.

Le poste d'agent technique implanté à Pamiers est transféré à la Direction.

Concernant cette équipe technique, les représentants de **FO DGFIP** ont demandé si des formations et habilitations étaient prévues pour les agents concernés et si elles étaient financées. M. MAIZY a répondu que le coût de ces formations serait de 22.000 € financées si nécessaire sur les crédits du CHSCT.

D'autres opérations pour ordre *sont également soumises au vote :

* non suivi de mouvement de mutation

TAGERFIP

Services	B	C	Total
AX-LES-THERMES	-1		-1
TARASCON-SUR-ARIEGE	1	-1	0
MIREPOIX		1	1
TOTAUX	0	0	0

Dans la même logique les représentants de **FO DGFIP** ont voté contre.

Le deuxième point à l'ordre du jour portait sur le volume départemental des emplois de L'Equipe de Renfort. L'effectif actuel est 9 agents, le poste de A étant supprimé, dans la mesure où l'agent concerné est susceptible de partir à la retraite en 2016. l'équipe sera donc composée de 8 agents (7 B et 1 C) 4 pour chaque ancienne filière.

Un agent quitte l'EDR pour raisons personnelles. Le « vivier » se renouvelle dans la mesure où, suite à un appel à candidature, sur les 3 agents qui se sont proposés, un a été retenu.

Les représentants de **FO DGFIP** ont demandé si l'agent affecté depuis plusieurs mois à la Direction en raison de la mise en place de la dématérialisation sera bientôt réintégré au niveau des postes. Compte tenu de la situation de certains postes, le Directeur a reconnu que c'était nécessaire.

Le troisième point concernait les modalités de mise en place du Pôle de contrôle « revenus/patrimoine »

Les représentants **FO DGFIP** ont demandé si l'élaboration de protocoles clairs définissant les limites des compétences entre les différents services et postes (GESTION -PCE -BDV -SPF ENREGISTREMENT) ainsi qu'une formation renforcée et adaptée ,eu égard à la forte technicité requise, étaient prévues ?

Le Directeur a confirmé la mise en place de protocoles et de formations,

Les représentants de **FO DGFIP** ont dénoncé la fin de la technicité de la mission FI et ont posé la question suivante au Directeur :

Pourquoi tant de hâte à cette mise en place ?

Réponse : Il n'y a pas de hâte excessive et si l'on ne met pas en place ce Pôle de contrôle maintenant, il faudra attendre une année de plus.

Les opérations envisagées pour la création du PCRFP sont les suivantes :

Services	TAGERFIP 2014				TAGERFIP 2015			
	Grades				Grades			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Direction		-1		-1		1		1
SIP de Foix	-1	-2		-3				0
dont FIE	-1	-1		-2				0
PCRFP				0	1	2		3
dont patrimonial				0	1	1		2
dont contrôle				0				
TOTAUX	-1	-3	0	-4	1	3	0	4

Dans les questions diverses, les représentants de **FO DGFIP** ont demandé à quel stade était l'enquête sur les horaires d'ouvertures au public qui devait être menée au sein des postes. Le Directeur a répondu qu'elle était en cours, une fiche type sera signée par chaque agent. Une synthèse sera remise aux Organisations Syndicales dans les délais réglementaires avant le prochain CTL, prévu le 23 février.

De même, les représentants de **FO DGFIP** ont également demandé ou en était la situation du déménagement de la Paierie départementale, dans la mesure où le temps presse, le départ du site actuel devant être réalisé avant l'été. Le plan nous a été détaillé

Les Représentants titulaires **FO DGFIP**

Hélène ESQUIROL

Jean - Paul BERTRAND

SYNDICAT

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :



déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE de la DGFIP**

Fait à le

(signature)

➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu